



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

organismes

Question écrite n° 46663

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le conseil monétaire de la Banque de France, dont l'existence a été remise en cause après l'introduction de l'euro. Il lui demande quel avenir il entend donner à cette institution.

Texte de la réponse

Le Conseil de la politique monétaire de la Banque de France fait actuellement l'objet de réflexions. En effet, la question de l'évolution du statut des membres de ce conseil a été abordée au Sénat lors de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2005. Le président de la commission des finances a déposé un amendement remplaçant le régime actuel d'incompatibilités professionnelles appliqué aux membres de cette instance par un régime plus souple de déclaration d'intérêts. Tout en accédant à la demande de retrait, formulée par le Gouvernement, de cet amendement qui constituait un cavalier budgétaire, il a souhaité que soit engagée une réforme du conseil de la politique monétaire et du conseil général de la Banque de France. Cette réforme nécessitera une disposition législative, qui sera soumise prochainement au Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46663

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7081

Réponse publiée le : 7 mars 2006, page 2447